# Pennes-Mirabeau (13) : une chèvre morte, six animaux visés, un migrant afghan condamné pour sévices sexuels dans une ferme pédagogique. Massoud S. aurait dit que c'était pour ne « pas violer une femme »

23/06/2026 à 9h44



Massoud S., 19 ans, né en Afghanistan et arrivé en France en novembre 2025, a été condamné lundi soir par le tribunal d'Aix-en-Provence à trente mois d'emprisonnement avec maintien en détention. Il était jugé pour des atteintes sexuelles et des sévices graves envers six animaux, des chèvres et une agnelle de six mois, au sein de la ferme pédagogique et refuge « Un moment », aux Pennes-Mirabeau, près de Marseille.

Les faits, commis à plusieurs reprises entre février et avril, avaient été signalés après la découverte de traces de ligature sur les pattes de certains animaux, de blessures à la vulve et de traces de sang constatées par un vétérinaire. Après l'installation d'une caméra de surveillance, la propriétaire,

Cassandra Sortino, avait repéré à plusieurs reprises une silhouette d'homme. Le prévenu a finalement été interpellé début avril en flagrant délit, derrière une chèvre, avec des gants en latex et le pantalon baissé. Son ADN a été retrouvé sur les animaux et son téléphone a borné à plusieurs reprises à proximité de la ferme.

À l'audience, Massoud S., qui réside dans un centre de demandeur d'asile du 3e arrondissement de Marseille, a nié les faits. « Ce n'est pas possible », a-t-il déclaré. Interrogé par les magistrats, il a répondu : « Je ne sais pas comment l'expliquer ». Il a expliqué avoir raté son train vers Marseille la nuit de son interpellation : « Cet endroit était tout près de la gare, pour moi il n'y avait aucun autre endroit où rester pour passer la nuit ».

Lors de l'expertise psychiatrique, réalisée pendant sa détention provisoire, le médecin a rapporté une absence de trouble et une forme de reconnaissance partielle des faits. « On en fait toute une histoire alors que ce ne sont que des animaux », aurait indiqué le prévenu. Il a aussi expliqué que la personne qui avait fait cela l'avait certainement fait pour ne « pas violer une femme », car la chèvre ne va pas le reconnaître. Devant le tribunal, il a peiné à se souvenir de ces déclarations, relevées par les avocats des associations de défense des animaux, parties civiles. « Je suis quelqu'un de normal », s'est-il défendu.

20minutes.fr